

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFREIRE Claire, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, LAUDE Christopher, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, GRATESSOLE Célyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	20
Votants	26

Délibérations : 2025-50

Objet Ressources Humaines /
Création d'un emploi
d'assistant de conservation
principal 2ème classe

Nomenclature Contrôle
de légalité 4.2

Absents excusés : NUNEZ Dominique a donné pouvoir à BECH Françoise, MILLET Gaëtan a donné pouvoir à HILTGUN Luca, FRANCOIS Pascale a donné pouvoir à DELEZAY Olivier, CHARVIEUX Sandra a donné pouvoir à COFFRE Annick, HOSNI Mohammed a donné pouvoir à GRATESSOLE Célyne.

Absente : NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : LAUDE Christopher

Madame le Maire rappelle/expose :

-Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

-Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Tenant compte des éléments suivants :

- Suite à la vacance définitive d'un poste d'un agent de la médiathèque
- Considérant que le remplacement temporaire a été effectué par un agent avec un contrat à durée déterminée d'un an ;
- Compte-tenu que l'agent donne satisfaction et que la commune de L'Horme souhaite le recruter par voie de mutation à partir du 1er octobre 2025 ;
- Compte-tenu que le grade actuel de l'agent est celui d'Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque principal de 2ème classe ;
- Compte-tenu qu'aucun poste d'Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque principal de 2ème classe, à temps complet, n'est vacant ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer cet emploi d'Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque principal de 2ème classe, catégorie B, à temps complet.

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité de :**

- **Approuver** le principe et la proposition de Madame le Maire telle qu'exposée précédemment,
- **Modifier** comme suit le tableau des effectifs :

FILIERE CULTURELLE				
GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Quotité horaire
Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque principal de 2 ^{ème} classe, à temps complet	B	1	2	2 à temps complet

- **Dire** que le Comité Social Territorial sera informé de cette création dès sa prochaine réunion,
- **Dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal

L'HORME, le 17/09/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Christopher LAUDE